

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 17 NOVEMBRE 2015 À 11 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1 et maire suppléant
Monsieur Jacques Collin	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absente : Madame la mairesse Micheline Pelletier

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Madame Josée Latour	trésorière
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Mario Dupuis.

15-11-302 1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

15-11-303 2- Règlements d'emprunt 98-546 (Réaménagement des Routes 132 et 299), 98-529 (99-551) PADEM, 04-629 (Revitalisation 1^{re} Avenue) et 10-722 (PRECO 5^e Avenue Est) – adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – adjudication

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES COLLIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse populaire de La Haute-Gaspésie** pour son emprunt par billets en date du 24 novembre 2015 au montant de 1 551 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-546, 98-529(99-551), 04-629 et 10-722. Ce billet est émis au prix de **100,0000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

266 800 \$	2,48000%	24 novembre 2016
-------------------	----------	------------------

273 400 \$	2,48000%	24 novembre 2017
280 000 \$	2,48000%	24 novembre 2018
286 900 \$	2,48000%	24 novembre 2019
443 900 \$	2,48000%	24 novembre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

15-11-304

- 3- Règlements d'emprunt 98-546 (Réaménagement des Routes 132 et 299), 98-529 (99-551) PADEM, 04-629 (Revitalisation 1^{re} Avenue) et 10-722 (PRECO 5^e Avenue Est) – adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – concordance et financement de courte échéance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite emprunter par billet un montant total de 1 551 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
98-546	183 000 \$
98-529(99-551)	750 800 \$
98-529(99-551)	115 700 \$
98-529(99-551)	134 700 \$
04-629	282 800 \$
10-722	84 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES COLLIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 551 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 98-546, 98-529(99-551), 04-629 et 10-722 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

Que les billets soient datés du 24 novembre 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	266 800 \$
2017	273 400 \$
2018	280 000 \$
2019	286 900 \$

2020	294 000 \$ (à payer en 2020)
2020	149 900 \$ (à renouveler)

Que, pour réaliser cet emprunt, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 04-629, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

15-11-305

4- Embauche d'un(e) préposé(e) à la perception des taxes

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-242 autorisant l'ouverture du poste régulier à temps plein de préposé(e) à la perception des taxes.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection déposé au dossier de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que madame Sonia Landry soit embauchée au poste de préposé(e) à la perception des taxes, suivant les modalités prévues à la convention collective des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts. Madame Landry entrera en fonction le 30 novembre 2015 au premier échelon de l'échelle de salaire prévue pour ce poste.

ADOPTÉE

15-11-306

5- Autorisation de signature – servitude sur le lot 4 327 141 en faveur des Chevaliers de Colomb

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de servitude de tolérance et/ou droit d'occupation en faveur des installations érigées, en l'occurrence une croix, sur le lot 4 327 141, propriété de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

6- Avis de motion du Règlement 15-824 sur les nuisances, la paix et le bon ordre

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Pelletier qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro 14-797 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone Rc.10 à même la zone Rb.30 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

7- Période de questions

Il n'y a aucune question.

15-11-308

8- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 11 h 10.

ADOPTÉE

MARIO DUPUIS
MAIRE SUPPLÉANT

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
